



Photo : Ruffey-le-Château - AudaB

Novembre 2010

ZOOMSUR

Les agences d'urbanisme au service de l'environnement

Depuis plusieurs décennies, le territoire a connu un rythme de construction effréné. L'homme a pourtant les moyens de construire un territoire offrant un cadre de vie remarquable et accessible à tous (services, transports...). Les agences d'urbanisme œuvrent depuis plusieurs années pour une ergonomie urbaine dans la logique du développement durable. Elles ont anticipé la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en inscrivant les problématiques environnementales au cœur de leurs projets.

Le constat : l'environnement, enjeu du 21^{ème} siècle

Une prise de conscience au niveau mondial ...

Malgré la création de parcs nationaux, de réserves naturelles terrestres et maritimes, la signature de nombreuses conventions (Washington, Ramsar, Bonn...) et les différentes protections et mesures de conservations adoptées de part le monde, la diversité écologique diminue.

En 1992, le sommet de la Terre de Rio amorce l'ère de la biodiversité et du développement durable. La « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » définit pour la première fois la notion de développement durable. Cette conférence donnera lieu à la signature par 168 pays de deux conventions mondialement connues : la convention sur les changements climatiques et celle concernant la biodiversité. Ce sommet permettra une prise de conscience mondiale des enjeux environnementaux.

... en passant par l'échelle européenne ...

Plusieurs directives européennes voient le jour dans les années 1990 : directives habitats, oiseaux. Mais c'est en 1995, que l'Europe s'engage de manière plus forte dans la conservation des espaces naturels. Protéger uniquement des sites ne suffit plus. Les premières notions de réseaux écologiques, de trames verte et bleue résonnent désormais dans beaucoup de projets d'aménagement. C'est à cette période notamment qu'apparaît un réseau écologique à l'échelle européenne : le réseau paneuropéen.

Le développement durable devient partie intégrante des projets d'aménagement et projets d'habitat. L'urbanisation raisonnée s'inscrit désormais dans une politique territoriale commune.



... jusqu'en France

Même si la première loi relative à la protection de la nature en 1976 a fait avancer considérablement la législation, la perte de la biodiversité est un constat également national. Depuis les années 2000, la préservation de l'environnement, et le concept du développement durable ont fait évoluer les mentalités et les orientations des politiques publiques. La France a innové et pris de l'avance sur les autres pays avec la loi portant sur l'Engagement national pour l'environnement. La France est désormais citée comme exemple par certains pays.



Au niveau local, la prise en compte du développement durable s'accélère, les projets d'aménagement durable se multiplient. Grenoble a, par exemple, reçu le grand prix national éco-quartier en 2009. La ville de Vichy élabore une démarche de renouvellement urbain sur les berges de la rivière Allier, en intégrant un axe « biodiversité » important. Le renforcement du corridor fluvial, le choix d'une berge non artificialisée, donnent à ce projet une envergure durable. En 2007, Besançon a reçu le label Cit'ergie qui a récompensé quatre collectivités (pour 4 ans) pour la qualité de leur politique énergétique et/ou climatique.

Le rôle des agences d'urbanisme dans les problématiques environnementales

L'environnement au centre de leurs préoccupations

Les 52 agences d'urbanisme jouent un rôle primordial dans l'élaboration des politiques environnementales de leurs membres (ville, agglomération, département, région...) : conception de la trame verte et bleue, réalisation de diagnostic relatif aux risques naturels et technologiques, définition des actions menées dans le cadre d'agendas 21 et des plans climat énergie territoriaux...



Grâce à leur compétence en environnement et leur vision globale et prospective du territoire, les agences éclairent les collectivités territoriales sur les enjeux environnementaux. Cet accompagnement motive ces dernières à retranscrire ces problématiques dans leur document d'urbanisme.

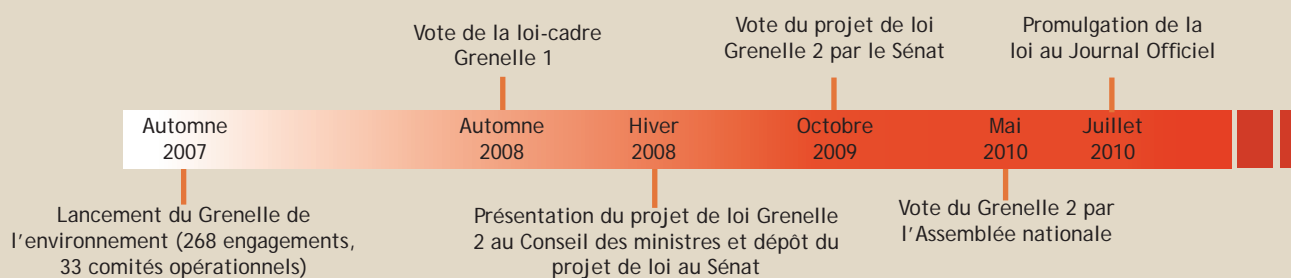
Les agences, lieu de débats et d'échanges

Les agences d'urbanisme partagent leurs expériences et diffusent leurs savoir-faire (publications, notes...) en participant à des colloques (agriculture, énergie, paysage, espace naturel), des comités opérationnels (pour l'élaboration du Grenelle de l'environnement par exemple) et des conférences relatant des problématiques environnementales.

Et demain ?

Le rôle prépondérant en matière d'environnement des agences d'urbanisme va s'accroître. Elles vont devenir des interlocutrices importantes des acteurs locaux pour retranscrire, entre autres lois, celle relative au Grenelle 2 sur leur territoire. (ex : l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme). « Exit » les agences d'urbanisme et bienvenue aux « agences d'urbanisme et de développement durable ». Mais les agences d'urbanisme n'ont pas attendu cette loi pour aménager durablement le territoire et intégrer les principes de développement durable dans les projets sur lesquels elles travaillent.

Le Grenelle 2 et l'Engagement national pour l'environnement



Le Grenelle (1 et 2) a pour objet de répondre à l'urgence devant le changement climatique : diminuer les émissions de gaz à effet de serre, élaborer un modèle d'urbanisme durable, donner la priorité aux transports collectifs, restaurer la biodiversité et faire de la prévention en matière de santé face à l'environnement et aux déchets.

Le Grenelle 2 comporte sept grands axes : bâtiments et urbanisme ; transports ; énergie et climat ; biodiversité ; risque, santé, déchets ; gouvernances ; et autres dispositions complémentaires.

Les six chantiers du Grenelle 2 de l'environnement

Le bâtiment et l'urbanisme : amélioration énergétique des bâtiments, harmonisation des outils de planification et montée en puissance des SCoT.

Le transport : évolution des infrastructures de transports et de nos comportements.

L'énergie et le climat : réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production.

La biodiversité : préservation de la biodiversité.

Les risques, la santé, les déchets : maîtrise des risques, le traitement des déchets et la préservation de la santé.

La gouvernance : mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique.

Les grandes mesures de la loi Grenelle 2 en faveur de l'environnement

Prendre des mesures pour assurer un bon fonctionnement des écosystèmes et retrouver une bonne qualité des eaux. Elaborer d'ici 2012 une trame verte et bleue et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Des actions seront mises en place pour une agriculture durable, la protection des espèces et des habitats, l'assainissement et les ressources en eau, la protection de la mer et du littoral.

L'agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon de plus en plus impliquée dans les problématiques environnementales



Le SCoT de l'agglomération bisontine

Ce document de planification à l'échelle de 133 communes s'inscrit dans la projection du Grenelle 2 de l'environnement. Grâce à ce dernier, des enjeux environnementaux ont pu être mis en avant tels la valorisation des lignes de crêtes et du paysage, la protection, la valorisation et le maintien d'un équilibre écologique globale, la prise en compte des énergies renouvelables... Des enjeux de densification ont été inscrits afin de préserver les milieux agricoles périurbains et les espaces naturels proches des centres urbanisés.



Un projet urbain, environnemental et paysager se met en place autour de la gare Besançon franche-Comté TGV

Les quatre communes riveraines de la future gare ont souhaité se lancer dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme multi-communal basé sur un projet environnemental, paysager et urbain afin de définir durablement leur territoire de demain. La future gare TGV sera complètement intégrée dans son paysage et son environnement.



La charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

La charte concerne 14 communes de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon. Les enjeux principaux sont la gestion et l'entretien du paysage et la valorisation patrimoniale, déclinés en objectifs précis. La vallée du Doubs, axe structurant, est jalonnée de villages de caractère et de milieux naturels remarquables. Son paysage collinaire est marquant, il est ponctué de forts militaires et surtout des Fortifications Vauban de Besançon qui sont inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.



« Cœur d'agglomération » ou la reconquête urbaine et paysagère de la « boucle verte »

L'anneau vert dessiné par les collines, le Doubs, la ligne des fortifications et les grands parcs urbains offre un paysage et une biodiversité hors du commun en cœur de ville. Plusieurs sites en mutation viennent à son contact. Leur reconversion dans une programmation urbaine d'ensemble vise d'abord à introduire de nouveaux programmes et de nouvelles aménités notamment dans un « grand parc naturel urbain » (la « boucle verte »), à l'interface du centre ancien et des quartiers modernes de Besançon.



Source : Ville de Besançon

L'accompagnement au projet de tramway

L'observatoire du suivi du tramway a pour objet de mesurer et d'analyser les incidences de l'infrastructure sur l'évolution des fonctions urbaines le long du tracé et des pratiques de déplacements au sein de l'agglomération. Cet observatoire va intégrer notamment des préoccupations liées à l'environnement et les décliner en plusieurs thèmes : qualité de l'air, pollution sonore et écologie urbaine.

Les agences d'urbanisme de l'espace Rhin-Rhône déjà dans l'esprit du Grenelle de l'environnement

Première rencontre : les perspectives de la ville durable

Avant le vote du texte de la loi du Grenelle 2 de l'environnement, les agences d'urbanisme de l'espace métropolitain Rhin-Rhône (Besançon, Montbéliard, Belfort et Mulhouse) se sont réunies à Besançon le 30 avril 2010 afin d'échanger sur les évolutions de la politique environnementale nationale et s'interroger sur le rôle futur des agences d'urbanisme, déjà impliquées dans la construction durable du territoire. Cette journée fut un moment privilégié pour renforcer les coopérations entre les quatre agences d'urbanisme et inscrire leurs réflexions concernant l'aménagement et le développement durable dans une perspective plus métropolitaine.

Cette journée fut également l'occasion de signer une charte afin « d'apporter une réponse originale à la nécessité de mieux coordonner les politiques de développement territorial et urbain ».



1^{ère} rencontre des agences d'urbanisme

Photo : AudaB



AudaB
Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont
25000 Besançon
Tél. 03 81 21 33 00 - Fax 03 81 21 32 99
Email : contact@audab.org - Site : www.audab.org

Directeur de la publication : Michel Rouget - Responsable des publications : Isabelle Maquin - Rédacteurs : Fabien Ponchon - Elodie Geneste - Conception graphique : Sébastien Legrand - Katarina Fussekova - ISSN 1965-1600 - Dépôt légal : octobre 2010